

Rapport d'essais / Certificat

Contrôle des produits et matériaux quant à leur aptitude et qualité

Mission : Ces tests ont pour objet de démontrer la qualité régulière des matériaux et le suivi des produits jusqu'au consommateur.



N°	Essai	Exigence	Statut	Remarque
1.1	Rapports sur les substances nocives établis par des instituts indépendants externes*	Actuellement	✓	Conforme aux exigences
1.2	Certifications de qualité des surfaces délivrées par des instituts externes indépendants	Actuellement	✓	Conforme aux exigences
1.3	Certificat de sécurité GS	Actuellement	✓	Conforme aux exigences
2.1	Rapports de contrôle de matériaux de fournisseurs	Actuellement	✓	Conforme aux exigences
2.2	Rapports de contrôle de émission de fournisseurs	Actuellement	✓	Conforme aux exigences
2.3	Essais de charges de fournisseurs	Actuellement	✓	Conforme aux exigences
3.1	Contrôles de la résistance physique	Actuellement	✓	Conforme aux exigences
3.2	Contrôle de la résistance chimique	Actuellement	✓	Conforme aux exigences
4.0	Compatibilité environnementale et durabilité	Actuellement	✓	Conforme aux exigences

(*) Explication relative au point 1.1

N°	Essai	Exigence	Remarque
1.1	Émissions de formaldéhyde valeur individuelle au bout de max. 28 jours (RAL GZ 430)	≤ 0,05 ppm	Conforme aux exigences de la DGM
1.2	Émissions de composés organiques volatils (COV) valeur individuelle au bout de max. 28 jours (RAL GZ 430)	Substances C ≤ 0,001 mg / m ³ Substances CMR ≤ 0,001 mg / m ³ Substances TVOC ≤ 0,4 mg / m ³ Substances TSVOC ≤ 0,1 mg / m ³ toutes les VOC sans NIK ≤ 1 mg / m ³ Somme de toutes les valeurs R ≤ 1 mg / m ³	Conforme aux exigences de la DGM
1.3	Emissions d'odeur (au plus tôt au bout de 8 jours et au plus tard, de 28 jours, RAL GZ 430)	Valeur moyenne ≤ niveau 3,0 (odeur nette, non gênante)	Conforme aux exigences de la DGM
1.4	Teneur en HAP Paramètres selon la méthode AfPS GS 2014:01 PAK	Catégorie 3 (contact cutané jusqu'à 30 s)	Conforme aux exigences de la DGM

Résumé :

Nos matériaux employés sont non seulement conformes aux exigences légales, mais les résultats obtenus sont nettement inférieurs aux valeurs maximales. Les exigences d'émissions spécifiques aux meubles selon RAL GZ 430 sont ainsi remplies. Nos programmes de cuisines font l'objet d'une surveillance continue de la part d'instituts de contrôle indépendants et doivent également répondre aux exigences de la DGM (Deutsche Gütegemeinschaft Möbel).

- Nos meubles sont certifiés GS
- Nos produits répondent aux exigences de sécurité de la norme DIN EN 14749
- Les surfaces des meubles respectent les exigences d'aptitude à l'utilisation conformément à DIN 68930
- Toutes les surfaces de meubles ont été contrôlées selon la norme DIN 68861
- Les meubles de cuisine ont subi des tests de toxicité selon RAL GZ 430
- Nolte répond aux exigences FSC / PEFC
- Les produits répondent aux dispositions de l'EAWU par le certificat EAC.

Löhne, le 01 septembre 2017

Marque de cuisines favorite

Membre de l'association Marketing-gemeinschaft A30 Küchenmeile e. V.

Membre de l'association Arbeitsgemeinschaft Die Moderne Küche e. V.



Certificat

Das Zeichen für verantwortungsvolle Waldbirtschaft.